

# Ordination des femmes

Ordination des femmes

Historique et arguments

Historique

C'est en mai 1962, pendant la période préparatoire du Concile Vatican II (1962-1965), que la jeune juriste suisse Gertrud Heintelmann fait parvenir à la commission préparatoire une requête circonstanciée qui, pour la première fois, confronte l'Église à la situation faite aux femmes au nom de la Tradition, et au postulat de l'égalité à tous les échelons de la vie ecclésiale. Elle espérait, dans la ligne de Jean XXIII, obtenir un aggiornamento alors que l'Église catholique n'avait même pas actualisé sa position vis-à-vis de la philosophie des lumières, et encore moins à l'égard du mouvement des femmes avec son contexte socio-culturel et juridique.

Le concile, débuté le 11 octobre 1962, en tient compte dans une certaine mesure, du moins dans le principe, puisque la constitution pastorale *Gaudium et Spes*, dans son chapitre 29, dit : « Vu que tous les êtres humains ont une âme raisonnable et sont créés à l'image de Dieu, vu qu'ils ont la même nature et la même origine, vu que, sauvés par le Christ, ils ont la même vocation et destination divine, il faut reconnaître l'égalité fondamentale de tous les êtres humains (...). Toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne dans la vie sociale et culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe ou la race (...) doit être dépassée et éliminée comme contraire au dessein de Dieu ».

Toutefois, les oppositions sont nombreuses et les démarches en faveur de l'ordination n'aboutissent pas. Cette déclaration n'inclut pas la possibilité pour les femmes de recevoir

l'ordination car elle parle des « droits fondamentaux de la personne dans la vie sociale et culturelle », et ne comprend pas l'ordination dans ces droits.

Partons d'un constat : l'ordination des femmes est souhaitée, et pas seulement comme un vœu pieux. C'est demandé instamment, depuis plus d'un demi-siècle. Des évêques ont déjà fait des propositions en ce sens : en 1970, au 1er synode des évêques à Rome, les évêques du Canada ont présenté cinq recommandations, élaborées auparavant au cours d'une session de travail avec une soixantaine de femmes, et acceptées par eux (un vote de 64 oui sur 65 votants).

« -Que l'on déclare clairement et sans équivoque que les femmes sont des membres à part entière de l'Eglise, avec les mêmes droits, privilèges et responsabilités que les hommes,  
– Que le prochain Synode écarte toutes les barrières dressées contre les femmes,  
– Que les femmes qualifiées aient accès au ministère,  
– Que l'on encourage la présence et l'activité des femmes dans toutes les organisations de l'Eglise,

Dès 1970, en France et en Belgique, était fondée une Amicale des femmes aspirant au ministère presbytéral, animée par Valentine Buisseret et Béatrix Dagrass. Sous la pression épiscopale, cette amicale dut interrompre ses activités et renoncer à publier comme prévu les témoignages de femmes réunis.

Des femmes ressentent un appel vers les ministères ordonnés. Ignoré ou réprimé, cet appel est toutefois parfois authentifié par des pasteurs, des communautés chrétiennes ou des proches, comme cela apparaît dans l'enquête menée par Pauline Jacob pour sa thèse de doctorat : L'authenticité du discernement vocationnel des femmes qui se disent appelées à la prêtrise ou au diaconat dans l'Église catholique du Québec (Université de Montréal, 2006)

Par ailleurs, en 1970, Marie-Thérèse Van Lunen Chenu et le prêtre belge Pierre de Loch (expert à Vatican II) fondent l'association Femmes et Hommes en Église, un groupe de chrétiennes et chrétiens féministes. Il a pour but le partenariat évangélique entre femmes et hommes et le développement de la parité dans l'Église et la société. En 2011, l'association devient FHEDLES (Femmes et Hommes, Égalité, Droits et Libertés dans les Églises et la Société)

Au Québec, dans les pays anglo-saxons et en France, ces associations et groupes de réflexions, quoique assez peu nombreux par le nombre des adhérents, deviennent des éléments dynamiques faisant connaître les aspirations nouvelles ; Dans les revues et les périodiques, ainsi que dans des livres spécialisés, ils développent des argumentaires persuasifs qui font avancer la cause des femmes. Par exemple dans Concilium, nombreux articles et numéros thématiques: \*n° 77 (1972), Thème : « Election et consensus dans l'Église », Y. Congar ; Des livres : AUBERT Jean-Marie, La Femme, antiféminisme et christianisme, Paris, Cerf, 1975. – BERERE Marie-Jeanne ; DUBESSET, Mathilde, Les femmes dans l'avenir de l'Église, Accès des femmes aux ministères ordonnés, Ed collectif Jacques Gaillot, 2000

En 1977, le Vatican s'inquiète des débats menés par les chrétiens progressistes ; sous le pontificat de Paul VI paraît la déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi Inter insigniores qui s'oppose à l'admission des femmes au ministère presbytéral. : « l'Église catholique tient que l'ordination sacerdotale des femmes ne saurait être acceptée, pour des raisons tout à fait fondamentales. Ces raisons sont notamment: l'exemple, rapporté par la Sainte Écriture, du Christ qui a choisi ses Apôtres uniquement parmi les hommes; la pratique constante de l'Église qui a imité le Christ en ne choisissant que des hommes; et son magistère vivant qui, de manière continue, a soutenu que l'exclusion des femmes du sacerdoce est en accord avec le plan de Dieu sur l'Église»

Malgré les réactions critiques qu'elle suscite émanant non seulement des associations féminines catholiques, mais aussi des cercles de théologiens et voire d'autres autorités romaines (Commission biblique et secrétariat pour l'unité des chrétiens) écartées de la rédaction dudit document, le texte n'est pas démenti par le Vatican.

En 1978, sont publiés les résultats d'une étude psychologique menée auprès de 110 femmes aux Etats-Unis. Mentionnons qu'une docteur de l'Église comme sainte Thérèse de Lisieux fit part de son désir d'être prêtre, y renonçant par humilité à l'exemple de François d'Assise et par la découverte profonde que la vocation baptismale à l'amour est à la source de tous les appels particuliers.

Entre 1970 et 1997, en France ont lieu des synodes dans une quarantaine de diocèses. A chaque fois, des débats sont organisés et des votes effectués pour manifester les désirs des chrétiennes et chrétiens engagés. J'en ai fait l'expérience en 1988-90, lors du Synode d'Evry, en étant délégué synodal des équipes animatrices de notre secteur pastoral. Les quelque 500 délégués synodaux, après avoir entendu des exposés donnés par d'éminents experts en ecclésiologie comme le dominicain Hervé LEGRAND, ont voté des motions significatives : 80 % de oui en faveur de l'ordination presbytérale d'hommes mariés ; 61 % de oui pour l'accès des femmes aux ministères ordonnés, y compris à la prêtrise. Ces motions ont été portées à Rome par l'évêque d'alors, Mgr Herbulot. Evidemment, aucune réponse !

## ARGUMENTS THEOLOGIQUES

En 1990, un rayon de lumière ! L'organisme très officiel de l'Église de France, le CNPL (Centre National de Pastorale Liturgique), publie une étude particulièrement fouillée et exhaustive à propos de l'ordination des femmes : un article du dominicain Hervé LEGRAND, directeur des thèses de doctorat en théologie à l'Institut catholique de Paris, dans le livre «

Rituels, Mélanges offerts au Père Gy » Le Cerf 1990. Le titre : « TRADITIO PERPETUO SERVATA ? la non-ordination des femmes : Tradition ou simple fait historique? » L'article, qui suppose une lecture attentive, formule de manière claire une réponse à tous les faux arguments qui font pression contre l'ordination des femmes. Une réflexion malheureusement trop peu lue par les instances ecclésiales, évêques, curés, théologiens, laïcs en formation, etc...Hervé Legrand développe les points suivants, dont je ne puis donner ici que quelques lignes, en citant tout de même plus longuement le 5ème point, le « In persona Christi » ! :

« Est-ce que l'on peut refuser l'ordination presbytérale aux femmes

1.- au nom de Jésus ? Réponse : Mais Jésus, en choisissant douze hommes comme Apôtres, ne prétend pas exclure les femmes. Il annonce qu'il vient rassembler les 12 tribus d'Israël...

2- Au nom des premières communautés chrétiennes ? « Vous tous, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y ni Juif ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni l'homme ni la femme... » » (Galates 3, 27)

3- Au nom de l'anthropologie ? Au nom de la Bible, on ne peut pas affirmer que les femmes doivent être exclues d'une charge pastorale, en raison de leur « nature » ou de leur vocation propre. Mais LA CULTURE CHANGE, et aussi l'anthropologie En Occident, les relations hommes/femmes sont entrées dans une phase de redéfinition profonde...

4- Au nom du symbolisme appliqué à la personne du prêtre ? Tout détenteur de la charge pastorale: doit pouvoir représenter le Christ comme époux, comme tête et comme pasteur de l'Eglise. En Occident c'est devenu une évidence commune que des femmes peuvent s'acquitter aussi bien que les hommes des fonctions de représentation et d'autorité sociales. Ces mêmes femmes pourraient donc plausiblement représenter la foi de l'Eglise et sa communion tout aussi bien que des hommes, à

condition d'être ordonnées pour agir in persona Christi et bénéficier des mêmes pouvoirs.

5- Au nom du pouvoir conféré au prêtre ? IN PERSONA CHRISTI  
Cette expression joue un rôle clé dans le débat. Il convient de s'y attarder et d'en percevoir la genèse et les nuances possibles. D'abord, que recouvre cette expression latine ? Aux yeux de l'Eglise actuellement, le prêtre agissant « in persona Christi » s'identifie à la personne du Christ. Quand il prononce sur le pain et le vin les paroles dites de la consécration, c'est le Christ lui-même qui parle par sa bouche. Ce rôle d'identification est plus fort qu'une simple représentation, celle qu'exercerait quelqu'un agissant « au nom de », par exemple un ambassadeur parlant au nom de son gouvernement...

Cette lecture du « in persona Christi » remonte à la théologie scholastique, au XIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, on a voulu tout préciser, tout expliquer, notamment le moment de la prière eucharistique où le pain et le vin sont changés au corps et au sang du Christ. Il fut décidé que cet instant précis serait le récit de l'Institution. En disant « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », le prêtre, identifié au Christ, réalise efficacement le signe sacramentel. Il a même pouvoir que le Christ. Dans ce contexte, certains pensent qu'il y a une raison de convenance –voire d'obligation- à ce que le prêtre soit un homme et non une femme.

Par corollaire, cette sacralisation a beaucoup marqué la personne du prêtre et la justification de son statut à part. Elle a aussi entraîné une focalisation sur le pouvoir institutionnel au sein des structures de l'Eglise. C'est au XIII<sup>e</sup> siècle que le pouvoir du pape s'affiche sur les rois et sur tous les fidèles... Et pas question alors de confier des responsabilités à des femmes. Telle eucharistie célébrée, telle Eglise proposée.

Mais on peut interroger ce pouvoir absolu de consacrer, proclamé au nom du « in persona Christi ». En réalité, 1) ce

pouvoir n'est pas immédiat ,2) il est à interpréter dans un contexte d'épiclese, 3) il n'est pas nécessairement la source des autres pouvoirs.

1) Ce pouvoir n'est pas immédiat. Le prêtre n'agit pas in persona Christi de façon immédiate dans l'Eucharistie, dans une démarche d'autorité et de pouvoir sur le pain et le vin. Il lui faut être d'abord in persona Ecclesiae; c'est-à-dire habilité par l'Eglise à bénéficier de ce pouvoir, et donc être ordonné à cette fonction.

2) ce pouvoir est à interpréter dans un contexte d'épiclese. Dans l'Eglise ancienne, on ne se soucie pas du moment précis où les dons sont consacrés ; c'est toute la prière eucharistique qui est considérée comme consécatoire, et l'on attache une particulière importance à l'épiclese, c'est-à-dire à l'invocation de l'Esprit sur les dons, afin que le Père les consacre lui-même. Le récit de l'Institution n'est que le rappel, la mémoire de l'événement fondateur de l'Eucharistie ; il se coule dans l'ensemble de l'anaphore. Les prières eucharistiques orientales ont gardé ce schéma et la théologie qu'il sous-tend. Le pouvoir du prêtre se réduit à une intercession efficace : debout face au levant, avec tout le peuple de Dieu derrière lui et en son nom, le prêtre supplie le Père d'envoyer l'Esprit Saint. Dans ce contexte, le prêtre apparaît davantage comme un homme de non-pouvoir ; sa distance avec le Christ est mise en valeur.

Grâce à Vatican II, nos prières eucharistiques ont remis en valeur l'épiclese ; les fidèles sont parfois invités à s'y associer par des refrains qui font écho à la prière du prêtre. Mais trop souvent elle passe inaperçue ou presque, tant demeure forte la focalisation sur le récit de l'institution.

. 3) Ce pouvoir sacramentel n'est pas nécessairement la source des autres pouvoirs.

Selon la tradition de l'Eglise ancienne, les prêtres président à l'Eucharistie parce d'abord ils président à la vie de leur communauté, à sa foi et à sa communion. L'ordre inverse ne se

vérifie pas. Celui qui préside à tout cet ensemble, c'est celui-là qui est habilité à présider l'eucharistie, moyennant l'ordination appropriée. Ce n'est qu'au 13<sup>e</sup> siècle qu'on fera l'inverse, à savoir: celui qui est ordonné pour l'eucharistie (pouvoir de célébrer la messe) est habilité à recevoir une charge pastorale (pouvoir de juridiction).

Une telle lecture du « in persona Christi » ne saurait fermer la porte à une chrétienne, dès lors qu'elle serait reconnue capable de représenter la foi de l'Eglise et de veiller à sa communion. Autrement dit, avant d'être ordonnée prêtre, elle devrait être en charge d'une communauté. (ce qui est évidemment valable aussi pour les hommes !) De par son ordination elle serait alors située en altérité vis-à-vis des autres fidèles. Ceux-ci reconnaîtraient qu'ils reçoivent le salut du Christ... La chrétienne ordonnée agirait in persona Christi.

Pour les femmes, l'action in persona Christi ne serait pas une nouveauté. Les fidèles n'ont pas lieu d'être troublés par des actions in persona Christi réalisées par des femmes. Ces dernières en font déjà, -un peu comme Mr Jourdain faisait de la prose sans le savoir.. En effet, tout ministre des sacrements agit in persona Christi. Or, dans la tradition latine, les femmes, comme leurs époux, sont reconnues comme ministres de leur sacrement de mariage.

Les femmes peuvent aussi baptiser valablement. Et à la messe, quand une femme à l'ambon proclame un passage des Ecritures, elle agit in persona Christi. En effet, Vatican II affirme dans la constitution sur la liturgie : « Chaque fois que la Parole de Dieu est proclamée, c'est le Christ qui parle à travers les Ecritures ». La femme prête donc sa voix au Christ, tout comme un homme. Habilitée à donner le pain de la Parole, pourquoi ne le serait-elle pas à donner aussi le pain et le vin de l'Eucharistie ?

En résumé, là où il serait plausible socialement qu'une



chrétienne puisse représenter la foi et la communion de l'Eglise, la présider à ce titre, il serait également plausible qu'elle puisse représenter le Christ. Quand cette plausibilité sociale existe, et quand les contenus ecclésiologiques et théologiques du ministère pastoral sont respectés, de quel poids pèserait l'absence d'identité sexuelle entre le Christ et le ministre?

De très peu de poids, y compris pour la présidence de l'eucharistie, car celle-ci n'est pas une action théâtrale. Au théâtre, on ne voit pas une femme représenter le Christ. Mais nous ne sommes pas au théâtre ! Nous sommes ici dans le MYSTERE, le sacrement. Dans cette perspective, la représentation du Christ au titre de la foi et de la communion est décisive.

4- Au nom d'une tradition bimillénaire ?

La non-ordination des femmes est un fait historique indéniable, une coutume constante qui représente une manière d'agir appropriée aux conditions dans lesquelles l'Eglise a vécu jusqu'ici. Ce n'est pas une Tradition au sens fort, où se manifesterait la volonté révélée de Dieu sur son Eglise... Alors cette coutume, assimilée pour beaucoup à une tradition bimillénaire, pourrait-elle subir un changement ?

En bien d'autres domaines des raisonnements impressionnants ont voulu empêcher de faire « ce qu'on n'avait jamais fait » et pourtant on a changé: la réitération du sacrement de pénitence, la détermination de la matière et de la forme du sacrement de l'ordre, le prêt à intérêt, le nombre des sacrements, la sacramentalité de l'épiscopat, etc...

Suite de l'historique

Cette position argumentée de manière imparable honore le niveau intellectuel des théologiens français, mais elle ne va malheureusement pas être suivie d'effet du côté de Rome.

1994 : Une année avec le jour et la nuit ! D'abord une bonne nouvelle ! Le Synode général de l'Eglise anglicane avait

adopté en 1992 l'ouverture du sacerdoce aux femmes. Le samedi 12 mars 1994, l'évêque de Bristol, Barry Rogerson, ordonnait 32 femmes prêtres en sa cathédrale. En tout, plus de 3 500 femmes ont été ordonnées prêtres depuis. Neuf ans plus tôt, En juillet 1985, l'Église d'Angleterre avait voté l'admission des femmes au diaconat, vote ratifié par le Parlement en 1986. Les premières femmes diacres ont été ordonnées en 1987.

Mauvaise nouvelle : la réaction presque immédiate du pape Jean-Paul II, qui dit en substance : pas de ça chez nous ! Il publie, le 22 mai 1994, la lettre apostolique « *Ordinatio sacerdotalis* » qui reprend les deux raisons invoqués par Paul VI en 1977. La faiblesse des arguments (comparée à la richesse des arguments contraires développés par Hervé Legrand) s'accompagne d'une fermeté dans le ton et du recours à l'autorité papale refusant toute échappatoire... La cause serait définitivement entendue : « je déclare, en vertu de ma mission de confirmer mes frères (cf. Lc 22,32), que l'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Église. »

Mais nous ne sommes plus au temps du Syllabus (8/12/1964) avec ses anathèmes, ni au temps de Pie X en 1903, décrétant que les fidèles ne sont que des brebis vouées à suivre les décrets de la hiérarchie. La lettre de Jean-Paul II fut suivie par la déclaration *Responsium ad dubium* de la Congrégation pour la doctrine de la foi en 1995. Son préfet, le cardinal Joseph Ratzinger, y déclare que la doctrine du ministère sacerdotal réservé aux hommes a un caractère infallible. Autant de textes mal reçus parce que trop peu crédibles (comme *Humanae vitae* en 1968 de Paul VI). Les mouvements féministes redoublent leurs actions ; de nouveaux organismes se créent, par exemple Le réseau international du mouvement pour l'ordination des femmes Catholic Women's Ordination (CWO) au Royaume-Uni, Brothers and Sisters in Christ (BASIC) en Irlande, Stichting VrouMens aux Pays-Bas et le réseau Femmes et Ministères au Québec.

En dépit de ces positions de plus en plus négatives qui se font entendre au Vatican, de nombreux colloques pastoraux et synodes se tiennent dans les diocèses de différents pays européens: on y prône l'accès des femmes au diaconat et la poursuite des discussions relatives à leur ordination.

Il y a aussi des actions ponctuelles plus hardies chez quelques femmes qui franchissent le Rubicon et défient les autorités officielles en se faisant ordonner par un évêque valablement institué : une affaire « valide » mais pas licite. A ce degré d'exaspération devant les interdits du Vatican, quel effet peut bien produire une excommunication automatiquement déclarée ? Encouragées par le mouvement Roman Catholic Womenpriests, ces femmes autrichiennes et d'autres pays, qui ont des bases théologiques sérieuses et sont dans une optique non-violente, reçoivent l'ordination dans un vaisseau hors cathédrale, sur le Danube, ou bien, comme Geneviève Beney, sur la Saône. Internet salue l'événement le 7 juillet 2005 : Geneviève Beney, femme et prêtre en France. La France connaît désormais sa première « femme prêtre ». Agée de 56 ans, diplômée de théologie et mariée à un protestant, Geneviève Beney est catholique. Elle a été « ordonnée » prêtre de l'Eglise catholique le samedi 2 juillet 2005 à Lyon. La cérémonie s'est déroulée sur une péniche de tourisme naviguant sur la Saône et le Rhône, non loin de la colline de Fourvière qui abrite le siège de l'archevêché de Lyon. Vocation assumée ou provocation orchestrée, le geste de Geneviève Beney est condamné par l'autorité cléricale. Mais pour Christian Terras, directeur de la revue catholique progressiste 'Golias', il s'agit d'« une transgression prophétique ».

Depuis son ordination, Geneviève préside à des célébrations: « la transgression va encore plus loin que l'ordination puisque, à la demande de communautés ponctuelles, j'ai célébré baptêmes, eucharisties, première communion, mariage. Je joins deux photos de la cérémonie, très participative, du 22 juin 2019 (assemblée d'environ 80 personnes). Tout ça sans tapage

mais avec joie et intensité.

Théologiens et canonistes donnent aux textes du Vatican le degré d'obligation qu'ils méritent. Et là, trop peu de fidèles sont avertis de ces subtilités ;généralement, on entend dire : le pape a parlé, la cause est entendue ! Mais non ! Là encore, une explication d'Hervé Legrand est très utile. Hervé Legrand, interview dans Réforme du 4 juin 2020 (n° 3853) p. 9 – une question dogmatique. Dans le grand public et même parmi le clergé, on a compris la décision de Jean-Paul II excluant l'ordination des chrétiennes comme définitive et même infaillible. Ce qui est inexact : selon le droit canonique, une décision définitive peut-être révisée au même niveau d'autorité. De plus, la décision de Jean-Paul II était de nature disciplinaire. Aussi sévère soit-elle à ce registre : un évêque, un provincial de religieux, un professeur de théologie dans une faculté reconnue par le Saint-Siège qui exprimeraient publiquement une opinion différente perdraient leur charge, cette mesure n'est pas pour autant d'ordre dogmatique. L'appui que Jean-Paul II croit trouver dans l'ordre voulu entre hommes et femmes par le Dieu Créateur comme dans la décision souverainement libre de Jésus de ne choisir que des hommes dans le groupe des Douze et la référence qu'il fait à sa propre autorité ne suffisent pas à rendre cette décision infaillible. Son préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, le Cardinal Ratzinger l'a reconnu, conformément aux critères ordinaires servant à interpréter le degré d'autorité des documents du magistère. De ce fait, la foi catholique n'est engagée que par l'énoncé de Paul VI, combien plus mesuré : « L'Eglise catholique ne se sent pas autorisée à ordonner les femmes ».

Il est nécessaire de connaître la valeur exacte des décisions du magistère pour éviter des troubles aux croyants en cas de changements possibles. Car le magistère lui-même, pour des raisons vraiment chrétiennes, a modifié de nombreuses positions toujours tenues jusqu'alors . C'est ainsi qu'il

récuse désormais la peine de mort ; qu'il promeut la liberté religieuse après l'avoir condamnée ; de même que l'œcuménisme avec les frères séparés, jusqu'alors désignés comme « hérétiques » et « schismatiques ». Jusqu'à maintenant, seul des hommes peuvent représenter la foi et la communion de l'Eglise. L'avenir dira si on reconnaîtra la même capacité aux chrétiennes, car l'enjeu n'est pas féministe mais chrétien. Mais, si on s'y refusait, il est très important de savoir que ce n'est pas parce que notre foi l'exclut.

Rome, 8 juillet 1997. Plus inquiétant, le document publié par le Vatican le 8 juillet 1997, car il veut museler les synodes diocésains en leur enlevant la faculté de débattre et de voter sur les questions qui fâchent : ordination d'hommes mariés, de femmes, les divorcés remariés, etc... Désormais, les évêques ne pourront plus mettre les questions à l'ordre du jour. « Ils pourront régler ce qui est de la participation des fidèles non ordonnés à la liturgie, – déterminer les conditions pour conserver l'Eucharistie chez soi ou l'emporter avec soi en voyage, fixer les règles pour l'exposition de l'Eucharistie par des fidèles non ordonnés ; - établir des règles pour les processions (NB- si le ridicule pouvait tuer, il y aurait combien de morts à la curie romaine ?), déterminer les cas de nécessité de l'absolution collective, en tenant compte des critères établis d'un commun accord avec les autres membres de la Conférence Épiscopale – établir des règles pour les célébrations dominicales en l'absence de prêtre ».

Dans la pratique, cette « instruction » a causé beaucoup de préjudices aux synodes diocésains organisés depuis 1997 ; les évêques, dont la plupart sont formatés pour ne pas faire de vagues, s'y conforment à la lettre, et les délégués synodaux sont condamnés à un ordre du jour privilégiant la vie intérieure et l'engagement social dans leurs communautés – choses bonnes en soi- mais pas sans une vision d'avenir qui inclut des ministères nouveaux. Un exemple : le 4 octobre 2020, le diocèse d'Evry a commencé un nouveau synode, avec

pour thème « Évangéliser en prenant soin », comme le bon Samaritain -thème en rapport avec la pandémie actuelle. Mais « prendre soin », cela peut vouloir dire aussi se soucier de l'avenir des communautés, notamment des personnes qui demain exerceront des ministères, hommes ou femmes... L'évêque actuel applique les consignes préconisées en 1997, malgré la prise de parole d'un groupe contestataire, « Galates 3,27 » qui demande de revenir aux libres propositions faites par le synode de 1988/90. Et ils ont pour eux le pape François qui, dans sa lettre au peuple de Dieu, du 20 août 2018, demande que les fidèles s'expriment et s'engagent dans la lutte contre le cléricalisme et les abus sexuels et favorisent la synodalité.

Soucieux de répondre à cette demande du pape, un groupe d'intellectuels et de hauts responsables a publié en juillet 2020 la plaquette « Transformer l'Église catholique », quelques propositions recueillies par Michel Camdessus. Par deux notes théologiques, Hervé Legrand apporte sa contribution, notamment en plaidant pour élargir la manière d'appeler aux ministères. Depuis Vatican II, on voit que l'appel au diaconat permanent se fait auprès d'adultes compétents qui vivent au sein des communautés locales. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour les futurs prêtres ? L'appel intérieur, le volontariat n'était pas la pratique courante dans l'Église des premiers siècles, mais bien l'appel direct fait par les responsables des communautés. Et en 2021, nous avons conscience que cet appel peut être fait aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

2010 – 2020 Ces dix dernières années, différents mouvements se sont formés pour le renouveau dans l'Église. Le comité de la jupe, devenu la CCBF (Conférence catholique des baptisé-e-s francophones), qui organise un « Conclave des femmes » pour débattre de l'avenir de l'Église catholique. L'association regroupe une grande partie des personnes qui aspirent à un renouvellement des structures. Anne Soupa et Christine Pedotti en sont les fers de lance, et leurs écrits contribuent à

maintenir la flamme. Devant les lenteurs à faire bouger les choses, elles provoquent des discussions et posent des gestes (la candidature à l'évêché de Lyon) par des moyens médiatiques, afin de réveiller la torpeur des chrétiens découragés. De son côté, le pape François stimule les plus motivés, quitte à prendre parfois des méthodes qui surprennent et font dire : un pas en avant, un pas en arrière. Le 26 octobre 2019, dans le document final du Synode pour l'Amazonie, les pères synodaux font la requête suivante : « Nous demandons que le ministère institué de "la femme leader de communauté" soit créé et reconnu »,

Depuis les années 2000, la mondialisation accélère les échanges et les moyens d'action. Un simple exemple, qui a le mérite de s'inscrire dans un contexte œcuménique. Depuis ces années-là, le diocèse d'Evry est en jumelage avec le diocèse anglican de Guildford en Angleterre ; échanges et visites s'intensifient. A l'automne 2000, une délégation du conseil pastoral diocésain, évêque en tête (Mgr Dubost) , s'est rendue là-bas et a glané des informations susceptibles de nous inspirer : « La multiplication des ministères ordonnés permet à beaucoup de paroisses de garder un curé... L'Eglise d'Angleterre, passé le choc initial, compte un nombre croissant de femmes prêtres (elles sont 65 dans le diocèse de Guildford). Elle a aussi formé et coopté des prêtres (hommes et femmes) continuant à exercer une profession, donc sans rémunération par le diocèse, ainsi que des prêtres ordonnés spécialement pour un « ministère local » (généralement des personnes à la retraite désirant se consacrer à un ministère complet, après formation, dans leur seule paroisse). Le diocèse de Guildford compte maintenant plus de 400 ministres ordonnés, soit trois fois notre chiffre en Essonne. » (Info 91, N° 355, 28/10/2000).

Pourquoi ce qui est valable à Guildford ne le serait-il pas à Evry ou dans n'importe quel diocèse catholique ? L'œcuménisme, c'est aussi s'inspirer des réalisations ecclésiales venues d'autres confessions chrétiennes, quand elles sont dans le

droit fil de l'Évangile bien compris. Nous ne sommes pas assez naïfs pour penser que les difficultés disparaîtront ; elles sont liées à toute entreprise humaine. Des supérieures de congrégations religieuses saluent l'événement.

Par la mondialisation et ses connexions internet, chaque terrien est immédiatement informé de ce qui se passe à l'autre bout de la planète. On apprend ainsi qu'il y a des femmes appelées à des rôles de leaders dans les différentes religions : chez les juifs, Delphine Horvilleur est femme rabbin depuis mai 2008 ; pareillement chez les musulmans : – « Une femme courageuse et déterminée qui se veut comme un symbole du renouveau de l'islam, la théologienne franco-algérienne Kahina Bahloul, âgée de 39 ans, est instituée la première imame de France ; le vendredi 21 février 2020 a lieu son premier prêche dans une petite salle louée à Paris. (20 minutes).

Et chez les cathos ? Rien ! Pas plus chez les orthodoxes. Bien sûr, il y a la pratique des femmes qui font des lectures à la messe, qui prêchent lors des assemblées de la parole, qui font la catéchèse, etc... Mais rien d'institutionnel jusqu'au 12 janvier 2021. Chez les évêques français, c'est un silence assourdissant, à part quelquefois l'archevêque de Poitiers, Pascal Wintzer. Même parmi les hauts responsables les plus en vue, on en voit encore qui pensent que, au moment de la consécration, le prêtre doit être un homme, puisque Jésus était un homme: « les hommes seuls, agissant en place du Christ, ont ce privilège de pouvoir célébrer l'eucharistie et par voie de conséquence d'accéder au sacerdoce » (Noosphère N° 10, juillet 2020, p.29). Ces évêques seront-ils motivés pour plaider en faveur de prêtres femmes ? Trop de célibataires masculins exercent des fonctions où les décisions se prennent de manière pas assez concertée ; ils prêchent la foi et l'espérance en la vie, mais font-ils des gestes qui parlent ? Le pape François veut accorder plus de places aux femmes, et il le fait en partie... Certaines décisions importantes iraient peut-être plus vite si le numéro deux du Vatican était une



cardinale femme ouverte et libre ?! C'est théoriquement possible et le Saint Esprit doit bien connaître des noms ! Christine Pedotti le pense aussi : « Le pape François pourrait oser un pas un peu plus grand en appelant des cardinaux qui ne soient ni prêtres ni évêques, des laïcs qu'il pourrait choisir hommes et femmes. » (Témoignage chrétien, 21/1/2021)

12 janvier 2021 : voici un « nouveau pas » du pape François. Il publie le motu proprio *Spiritus Domini*, qui ouvre aux femmes les ministères du Lectorat et de l'acolytat. A cette annonce, j'ai eu, je l'avoue, un instant de doute, car le décalage est grand entre la pratique courante dans nos assemblées depuis cinquante ans et l'absence d'une théorie nettement affirmée. Dieu merci, des femmes, et notamment des religieuses, ont été plus positives avec leur « Merci, Saint Père ! » Cette nouvelle disposition est une confirmation du chemin de l'Eglise en reconnaissant le service de tant de femmes qui ont pris soin et prennent encore soin du service de la Parole et de l'Autel ... A partir des fonts baptismaux et ensuite de l'onction chrismale, nous tous et toutes, hommes et femmes baptisés, sommes rendus participants de la vie et de la mission du Christ et nous sommes rendus capables du service à la communauté », ajoutent les supérieures générales : « Nous sommes ordonnés les uns aux autres, ministres ordonnés et non ordonnés, hommes et femmes, dans une relation réciproque. »

Et puis, ce texte sur le lectorat et l'acolytat va permettre aux femmes de pénétrer dans l'espace sacré, là où des clercs et des laïcs mal informés ont jeté un interdit, comme on le voit à Paris dans certaines églises, et aussi en province, en Vendée et ailleurs. Changer les mentalités, ça prend du temps !

28 janvier 2021 : *Spiritus Domini* suscite une toute autre analyse de la part de Paola Cavallari, membre de la Coordination théologique italienne (dans *Golias* 657 du 28 janvier 2021). Elle écrit : « Le motu proprio reste muet quant à la question du sacerdoce féminin... La lettre de François au

cal Ladaria différencie les ministères institués (laïcs) et les ordonnés (prêtres) ; les ordonnés ne relèvent que des hommes... le pape se réfère à J.Paul II « l'Eglise n'a en aucune façon la faculté de conférer aux femmes l'ordination sacerdotale » Le sacerdoce baptismal des femmes est donc mutilé, puisqu'elles ne peuvent accéder à tous les ministères... La réticence vient de loin, explique Alexandre Faivre ; les ennuis des laïcs remontent au temps de la primitive Eglise, où « une grande multitude de prêtres avait adhéré à la foi » (Ac 6, 7b), ce qui a provoqué un repositionnement dans un sens sacralisant... les différences dans le monde ecclésial sont inscrites dans un établissement clérical, hiérarchique et excluant... La seule possibilité pour affirmer une réelle égalité entre hommes et femmes dans l'Eglise résiderait-elle dans l'ordination sacerdotale ministérielle des femmes ? Non ! Surtout si ce ministère reste sur le terrain sacralisant et sacrificiel... La conception du clergé, comme différence ontologique, s'est de plus en plus renforcée.

Dans les Eglises, la reconnaissance des différences de charismes entre hommes et femmes et l'égalité des « dons » originaires de la Ruah (l'Esprit) nécessite un tournant, une conversion structurelle... Que demandent les femmes ? Lors de la rencontre « Nous sommes toutes Anne Soupa », de nombreuses femmes qui font partie d'un réseau d'associations ont exprimé une option très différente : ne pas demander, mais agir, parce que le temps de l'exclusion douloureuse, de l'invisibilité féminine et de la demande de permission, a pris fin... Il s'agit de remettre en cause par les fondements le concept même de sacerdoce ministériel, comme médiation nécessaire entre le peuple et Dieu, confié aux mâles, pour arriver à édifier, au contraire, une Eglise caractérisée par des ministères. C'est-à-dire des services pour le peuple de Dieu, tous ouverts aux femmes et aux hommes. Ministères découlant du sacerdoce commun enraciné dans le baptême.

Et demain ? Octobre 2022, le synode des évêques sur la

synodalité.

Dans la société civile et les milieux scientifiques, de multiples projets fleurissent et nous reportent à des dates hypothétiques qui rendent rêveurs : 2030, 40, 2050 et plus, alors que les octo et nonagénaires de nos églises se disent, on verra cela de là-haut ! Qu'en sera-t-il du projet des femmes prêtres ? Fixons modestement l'horizon vers 2022, avec la perspective d'un synode sur la synodalité ! Le pape François y tient beaucoup ! L'Église d'Allemagne s'exprime déjà à travers un synode national qui annonce les réformes à faire : Dès Décembre 2019, une lettre est adressée aux catholiques d'Allemagne par le groupe Wir sind Kirche :

« Depuis le 1er décembre 2019 est lancé le Synode de l'Église d'Allemagne, à l'initiative des laïcs. Les auteurs proposent quatre thèmes de discussion : « Pouvoir et séparation des pouvoirs dans l'Église, Participation commune et association à l'envoi en mission ; Le ministère sacerdotal aujourd'hui ; Femmes dans les ministères et les fonctions de l'Église ; Trouver l'épanouissement dans les relations – Vivre l'amour dans la sexualité et le partenariat ». Les auteurs de cette lettre veulent aider à « une prise de conscience d'un renouvellement adéquat, cherchant à reconnaître les signes des temps, contribuant ainsi à vivre en chrétiens et à faire Église à partir de l'Évangile et des réalités contemporaines dans un esprit œcuménique ».

Le 23 janvier 2021, pour la journée mondiale de la communication, le pape François invite à un retour à l'essentiel, en reprenant les paroles de Jésus : « Viens et vois ». Un appel qui s'adresse à toute femme et tout homme, laïc ou ministre ordonné :

« La bonne nouvelle de l'Évangile s'est diffusée dans le monde grâce à des rencontres de personne à personne, de cœur à cœur. Des hommes et des femmes qui ont accepté la même invitation, "Viens et vois", et qui ont été frappés par un "surplus"

d'humanité qui transparaissait dans le regard, dans la parole et dans les gestes de personnes qui témoignaient de Jésus Christ. Tous les instruments sont importants, et ce grand communicateur qui s'appelait Paul de Tarse aurait certainement utilisé la poste électronique et les messages sociaux. Mais ce furent sa foi, son espérance et sa charité qui impressionnèrent ses contemporains qui l'écoutaient prêcher et qui eurent la chance de passer du temps avec lui, de le voir au cours d'une assemblée ou d'un entretien individuel. Ils constataient, en le voyant à l'action dans les lieux où il se trouvait, combien son annonce de salut dont il était porteur par la grâce de Dieu était vraie et féconde pour la vie. Et même là où ce collaborateur de Dieu ne pouvait être rencontré en personne, sa façon de vivre dans le Christ était témoignée par les disciples qu'il envoyait (cf. 1 Co 4, 17) ».

6 février 2021 : Nathalie Becquart est une religieuse française Xavière, un ordre d'inspiration jésuite. Le pape François l'a nommée samedi 6 février à un poste très important du Vatican, le synode des évêques, où elle aura le droit de vote, et dont elle devient numéro 2 – plus exactement sous-secrétaire. Ne vous fiez pas au mot «secrétaire», le poste correspond plutôt un statut de vice-ministre. Et de niveau international. Ce n'est pas une première au Vatican, mais cette nomination est rare pour une femme. Des générations de jeunes catholiques français connaissent bien Nathalie Becquart. De 2008 à 2018, elle occupa des responsabilités nationales relatives à la pastorale des jeunes au sein de la Conférence des évêques de France. Elle a ainsi accompagné des milliers de jeunes pour les Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) à Sydney en Australie, à Madrid en Espagne, à Rio de Janeiro au Brésil, à Cracovie en Pologne et, plus récemment, au Panama.

A l'heure où le vaccin anti-covid 19 prend son envol, ne pourrait-on pas rêver d'un vaccin anti sclérose théologique qui, chez les chrétiens de tout milieu, serait une prévention

efficace contre les peurs irraisonnées face à l'évolution des mentalités ? Le synode d'octobre 2022 sera-t-il le moment de grâce où quelques-uns des objectifs catholiques seront atteints ? A la grâce de Dieu ! Et de préférence, comme pour le vieillard Siméon, APRES le moment où des millions d'espérants auront vu briller la Lumière des Nations sur le visage des femmes ordonnées chez les catholiques... Ensuite, on pourra chanter le «Nunc dimittis... Maintenant Seigneur... »

Claude Bernard  
25 février 2021

En mémoire d'elle

« On ne progresse jamais sans mémoire, on n'évolue pas sans une mémoire complète et lumineuse »

C'est François, évêque de Rome, qui dit cela dans sa dernière Lettre encyclique (1). Et relisant un merveilleux petit livre de Gabriel Ringlet (2), je me rends compte qu'il parle d'un texte d'Evangile qui m'a beaucoup touché pendant le confinement dû à la covid-19 : il s'agit de Mt 26,6-13. J'ai donc voulu méditer ce passage de Mt (ou de Mc 14, 3-9 qui lui est parallèle), en approfondir l'étude, et si possible, en tirer quelques orientations pour le présent.

Situons l'épisode que rapportent Mc et Mt. Les grands prêtres et les anciens ont pris la décision d'arrêter Jésus et de le tuer. La fête de Pâque est proche. Jésus est à Béthanie. Invité par Simon le lépreux, Jésus est allongé à table dans sa maison. Une femme – anonyme – vient et répand un parfum de grand prix sur la tête de Jésus. Ce qui provoque l'indignation des disciples. On aurait pu, en effet, vendre ce parfum et donner l'argent aux pauvres. Mais Jésus réagit en faisant l'éloge de cette femme : « elle a accompli une bonne œuvre,

anticipant et préparant ainsi mon ensevelissement ». Et le récit s'achève ainsi : « Partout où sera proclamé cet évangile dans le monde entier, on racontera aussi, en souvenir d'elle, ce qu'elle a fait ».

C'est là la traduction de la TOB. Je préfère celle de Sœur Jeanne d'Arc, beaucoup plus proche du texte grec original : « Partout où sera clamée cette bonne nouvelle, dans le monde entier, on parlera aussi de ce qu'elle a fait, en mémoire d'elle. » Ou encore la Bible de Jérusalem (BJ) : «... on redira aussi, à sa mémoire, ce qu'elle vient de faire... » (3)

Tout de suite après, c'est la trahison de Judas, la préparation du repas d'adieu, dans une ambiance pascale, et le repas lui-même avec ce que l'on appelle l'institution de l'Eucharistie. Il est intéressant de noter cette proximité, dans le texte, de l'onction de Béthanie et de la Cène.

Dans le troisième Evangile synoptique, celui de Luc, on ne trouve pas l'épisode lu en Mc et Mt, du moins dans le même contexte. Mais on trouve ailleurs, en Lc 7, 36-50, un récit qui n'est pas sans quelque parenté.

Jésus est allongé pour prendre un repas chez un pharisien. Vient une femme – anonyme, mais désignée comme pécheresse – et, derrière Jésus couché à table, elle baigne ses pieds de larmes, les essuie avec ses cheveux, et y verse le parfum qu'elle avait apporté. Le pharisien s'étonne et s'indigne. Alors Jésus, à l'aide d'une parabole, fait la leçon au maître de maison, et l'éloge de la femme qui a beaucoup aimé, et se devinant pardonnée, a ainsi montré sa reconnaissance.

Il se trouve que ce récit de Lc a quelques traits communs avec la scène que rapporte le quatrième Evangile, dans un contexte proche de Mc et Mt. Il s'agit de Jn 12, 1-8. La Pâque est proche (Jn 11, 55). Jésus est à Béthanie. Un dîner est offert en son honneur. Marthe sert, et Lazare, son frère, est parmi les convives. Une femme, désignée par son nom, Marie, oint les

pieds de Jésus avec un parfum de grand prix, et les essuies avec ses cheveux. L'indignation des disciples est ici mise au compte du seul Judas. Mais Jésus fait l'éloge de Marie, qui a agi ainsi en vue de son ensevelissement. Et Jn, comme Mt et Mc, ajoute : « Des pauvres, vous en avez toujours avec vous, mais moi, vous ne m'avez pas pour toujours ». (Jn 12, 8 cf. Mt 26, 11 et Mc 14,7)

Voilà en tout cas le geste d'une femme qui a beaucoup marqué les premières communautés chrétiennes, puisque, sous des formes différentes, surtout Lc, tous les évangiles le rapportent. Et, au moins chez Mc et Mt, il convient d'en faire mémoire.

Il est un autre récit évangélique où il est demandé de faire mémoire. Il s'agit de Lc 22, 14-20 : c'est le dernier repas de Jésus avec les siens, repas au cours duquel il anticipe symboliquement ce qu'il va vivre peu après, le don total de lui-même sur la Croix : « Il prit du pain et après avoir rendu grâce, il le rompit et le leur donna en disant : « ceci est mon corps donné pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. » (Lc 22, 19) (4)

On trouve chez Paul un récit semblable, en 1Co 11, 23-26. Mais si Paul a bien la même invitation à faire mémoire avec le pain, il la renouvelle pour la coupe : « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang ; faites cela, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi. » (1 Co 11, 25)

Le récit de la Cène et de sa dimension eucharistique, nous le trouvons aussi en Mc 14, 22-25 et Mt 26, 26-29... mais sans l'invitation à faire cela en mémoire de Jésus. C'est que la perspective n'est pas tout à fait la même.

Mc et Mt font référence à Ex 24, 8 (« Ceci est le sang de l'Alliance que Yahvé a conclue avec vous... »), mettant ainsi en valeur la continuité avec l'Alliance du Sinaï. Or de celle-ci, il allait de soi qu'il fallait en faire mémoire, le Seigneur

l'avait demandé par l'intermédiaire de Moïse : « Ce jour-là, vous en ferez mémoire et le solenniserez comme une fête en l'honneur de Yahvé » (Ex 12,14). Il s'agit, bien sûr, du jour de la libération d'Égypte, dont on fera un mémorial annuel. (cf. encore Ex 13, 9 ; Dt 16, 3... L'alliance du Sinaï est comme la signature de cette libération et s'inscrit dans le même mémorial.) Cette Alliance s'accomplit pleinement en Jésus donnant sa vie sur la Croix.

Lc et Pl insistent sur la nouveauté, rappelant la prophétie de Jérémie ; Jr 31, 31-34 (« Voici venir des jours où je conclurai avec la maison d'Israël une alliance nouvelle... »). C'est de cette Alliance nouvelle et décisive parce que scellée dans le sang du Christ, véritable agneau Pascal, que nous sommes invités à faire mémoire.

Parlant de la femme qui, humblement, l'a oint de son parfum, Jésus dit : « On parlera de ce qu'elle a fait, en mémoire d'elle ». A la Cène, Jésus dit : « Faites ceci en mémoire de moi ». J'ai déjà signalé, à propos de Mc et Mt, la proximité textuelle de l'onction de Béthanie et du repas d'adieu. Et Gabriel Ringlet d'écrire : « Il ne faut pas séparer les mémoires. Il ne faut pas séparer les repas. Il ne faut pas oublier que deux ou trois jours auparavant, lors d'une autre Cène, chez Simon le lépreux, il a dit avec la même force : « faites ceci en mémoire d'elle ». (o.c. p.62)

Or on les a bien séparées, ces mémoires, au fil de l'histoire. Peut-être même a-t-on laissé la première dans l'ombre, alors qu'on valorisait la seconde. Il est vrai que l'invitation de Jésus à faire mémoire de lui, avec les gestes du pain et du vin, a très vite pris une tournure culturelle, rituelle. Et l'on sait que le rite, avec son caractère répétitif, entretient la mémoire. Il n'en a pas été ainsi pour l'autre mémoire. Et pourtant ... ! Il était difficile, pour une Église très patriarcale, d'imaginer un rite dont une femme aurait été le célébrant ! C'est la « mémoire sélective » qui a joué. Et cela s'est bien ressenti dans le contexte de pandémie que nous



vivons. C'est regrettable.

Mais « faire mémoire », c'est quoi ? Dans les textes bibliques, le mémorial a une grande importance. Il ne s'agit pas seulement de se souvenir d'un événement passé. Certes le mot hébreu Zâkar a bien le sens de « se souvenir », mais aussi de rappeler, conserver. Et la manière dont ce terme est utilisé en précise le sens. Il s'agit de s'enraciner dans un peuple qui se reconnaît peuple de Dieu. Du coup, faire mémoire, c'est entrer dans la mémoire de Dieu qui, lui, n'oublie pas et se souvient de son Alliance. Il s'y engage : « Je me souviendrai de mon alliance entre moi, vous et tout être vivant quel qu'il soit » (Gn 9,15). Et il tient parole : « Il s'est toujours rappelé son alliance, mot d'ordre pour mille générations ...alliance perpétuelle pour Israël » (Ps 105 (104), 8-10).

L'Alliance a établi une relation étroite entre Dieu et le peuple. Pour le croyant, faire mémoire renouvelle cette relation. Il se souvient des hauts-faits de Dieu dans l'histoire, sachant que Dieu est toujours fidèle, toujours activement présent. Son amour est à l'œuvre aujourd'hui, comme hier et demain. Ainsi, la mémoire domine le temps, elle est conscience d'un présent qui domine le temps.

Quoi d'étonnant, puisque c'est l'Esprit Saint qui est la clé de la mémoire « Le Paraclet, l'Esprit Saint que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit » (Jn14, 26 cf. Jn 16,13).

Or, et je me réfère ici à Christian Duquoc : « L'Esprit est source de communion, non abolition des différences », « ...l'esprit institue la différence comme richesse... », « Suscitant la différence comme fondement de la communication, l'Esprit est « charité et amour » ». (5)

Clé de la mémoire, l'Esprit nous rappelle les actes et les

paroles de Jésus, il nous en fait découvrir toute la profondeur, toute la richesse. Il nous relie à la réalité historique de Jésus, il nous le fait reconnaître dans sa vraie personnalité ; « Nul ne peut dire « Jésus est Seigneur » si ce n'est par l'Esprit Saint » (1 Co 12, 3). Il nous dit que nous ne sommes pas le Christ, que nous avons mission d'être ses témoins, et il nous invite à entrer dans l'attitude filiale de Jésus, reconnaissant Dieu pour Père et les autres comme des frères.

En mémoire d'elle En mémoire de moi Il s'agit pour nous d'actualiser, de donner corps dans notre aujourd'hui, à ces actes et paroles d'autrefois, afin de maintenir ouverte l'espérance en l'avenir dont ils sont porteurs. Et d'abord parce qu'ils visent la Passion, la mort et la résurrection de Jésus qui sont le cœur de notre foi chrétienne. « Avant la fête de la Pâque, Jésus sachant que son heure était venue, l'heure de passer de ce monde au Père, lui, qui avait aimé les siens qui sont dans le monde, les aima jusqu'à l'extrême » (Jn 13, 1). Toute la vie terrestre de Jésus a été marquée par cet amour : accueil, disponibilité, attention, prédilection pour celles et ceux qui avaient le plus besoin d'être aimés, parce qu'ils étaient les moins considérés dans la société d'alors. A la Cène, Jésus révèle ce que fut réellement sa vie : un libre don de soi. A travers les gestes du repas et les paroles qui disent le sens qu'il leur donne, il devance sa mort en présence de ses disciples, c'est-à-dire de ceux qui vont le livrer, le renier, l'abandonner... et il leur fait don de cette mort. Le pardon est déjà à l'œuvre.

Se donner librement implique de vouloir aller jusqu'au bout, jusqu'à l'extrême. Pour Jésus, ça veut dire laisser les autres disposer de lui, au lieu d'en disposer lui-même. « Je donne ma vie » : « Ma vie est à vous, entre vos mains ».

Dans l'Eucharistie, Jésus continue à se donner au-delà de la finitude humaine, parce que celui qui est allé jusqu'à l'extrême de l'amour, Dieu-Père l'a ressuscité, et l'a fait

Seigneur et Christ. Seul un vivant peut se donner, s'offrir dans la durée de l'histoire. Sans la résurrection, le mémorial risquerait de n'être qu'un simple souvenir humain. Il faut tenir ensemble Vendredi saint et Pâque.

Le don que Jésus fait de lui-même à la croix, et dont l'Eucharistie fait mémoire, manifeste le don du Père qui, par amour, livre ce qu'il a de plus précieux, son Fils. Voilà Dieu : il n'a rien d'autre à donner que lui-même, mais il se livre à fond par amour... ..et il nous appelle à faire de même.

Quand Jésus dit « prenez et mangez, ceci est mon corps », ces mots ne s'adressent pas au pain comme tel, mais au pain en train d'être rompu et partagé entre ceux qui sont là, et qui sont appelés à devenir à leur tour corps du Christ. Et, comme à la multiplication des pains, il y aura des restes, pour que la Cène continue à se vivre au fil du temps, et à susciter des membres vivants de ce corps en les nourrissant du Christ ressuscité, par l'action de l'Esprit Saint.

La communauté qui célèbre se souvient que si elle veut vraiment suivre le Christ, elle est invitée à mettre au cœur de sa vie la même option. Elle s'affirme prête à dire à la suite de Jésus : ma vie est à vous, voici ma vie donnée pour vous. Faire mémoire, ce n'est pas seulement écouter la Parole, et recevoir le Corps et le Sang du Christ, c'est entrer vraiment dans la dynamique du don de soi : se livrer aux autres, être disponible aux besoins des autres... Si le témoignage de vie ne suit pas, le rite est vide. Quand il rappelle le repas du Seigneur, Paul va fort : si votre Eucharistie ne construit pas la communauté et n'anime pas le témoignage, vous mangez et buvez votre propre condamnation ! (1Co 11, 17-34).

Se livrer soi-même, à la suite de Jésus ; c'est aussi ce que nous dit Jn 13, 2-20« ...il les aima jusqu'à l'extrême. » et l'évangéliste Jean enchaîne avec un geste de Jésus qu'il est le seul à rapporter : Jésus dépose son vêtement, se ceint d'un

linge, et se met à laver les pieds des disciples et à les essuyer avec le linge, avant de remettre son vêtement et de reprendre place à table. C'est bien dans le contexte d'un repas que cela se passe, et dans un climat dramatique ; l'heure est venue, et Judas poussé par le diable pense déjà à livrer Jésus.

Jésus reprend pour les disciples ce que Marie a fait pour lui, quelques versets plus haut (Jn 12, 1-3). C'est aussi le geste accompli sur lui par la femme anonyme et pécheresse de Lc 7, 36 s ; par la femme anonyme de Mt 26, 6-13, et de Mc 14, 3-9.

On peut penser que c'est d'elle(s), de cette femme (ou de ces femmes, peu importe) que Jésus a appris ce geste : cette attitude de profonde humilité et de service. Ne peut-on pas dire que, déjà, Jésus lui-même fait cela « en mémoire d'elle(s) » ? Du coup « en mémoire d'elle » et « en mémoire de moi » se rejoignent.

D'ailleurs toutes deux ont, selon les paroles de Jésus, la même perspective. « En répandant ce parfum sur mon corps, elle a préparé mon ensevelissement » (Mt 26, 12 cf. Mc 14, 8 ; Jn 12, 7). C'est donc bien dans la mort et la résurrection de Jésus que l'onction de Béthanie prend tout son sens. Les rites de la mort, l'embaumement du cadavre, ne pourront se faire pour Jésus, puisque les femmes ne le trouveront pas au tombeau. Ce qui se révélera alors inutile est ici anticipé, sur un corps vivant...

Quant à l'Eucharistie, à travers les gestes et les paroles sur le corps et le sang, c'est bien la mort en croix et la résurrection qui sont en jeu. C'est bien ce qui est le cœur de notre foi chrétienne qui est désigné par ces deux mémoires, inséparablement.

« Voulez-vous honorer le corps du Christ ? Ne le méprisez pas quand il est nu... Quelle utilité d'avoir une table garnie de coupes d'or en l'honneur du Christ quand lui-même est dévoré

par la faim ? Secourez-le d'abord dans sa pauvreté et puis vous ornerez sa table avec ce qui vous restera... Tout en l'honorant dans la maison de Dieu, ne méprisez pas votre frère qui est accablé : ce temple-là est bien plus important que l'autre ! » (6) Jean Chrysostome – comme bien d'autres Pères de l'Eglise – n'a pas oublié que : « des pauvres, vous en avez toujours avec vous », et que le souci de leurs besoins et la mise en œuvre des moyens d'y répondre, sont premiers par rapport au culte.

Nous vivons un moment difficile : pandémie, menace terroriste, incertitude... Nous prenons conscience de notre fragilité. Mais aussi, si nous réfléchissons un peu, de notre interdépendance, et pas seulement entre nous, les humains, mais aussi entre nous et l'univers entier. Dans ce contexte, ma foi chrétienne m'interroge et me suggère quelques réflexions. Si nous avons gardé vivante la « mémoire d'elle », et si nous n'avons pas réduit la « mémoire de moi » à la seule messe, nous pourrions vivre ce temps de manière positive. C'est du moins ainsi que je m'efforce de le vivre.

Je n'oublie pas qu'un sacrement ne se réduit pas à un rite. Le plus important est la grâce qu'il communique, le fruit qu'il porte. Dans l'Eucharistie, le fruit nous est révélé en Jésus : il s'agit du don de sa vie pour que les autres vivent ; il s'agit de se donner pour réaliser la fraternité, la communion. Se livrer soi-même, à la suite de Jésus, comme lui, même si c'est bien petitement ! Si la messe ne conduit pas à faire communauté, communauté vivante et rayonnante, elle n'est qu'un rite ... peut-être vide. Si elle ne conduit pas à des gestes concrets au niveau des relations humaines, à des actes d'amour reflétant la générosité et la tendresse divines manifestées en Jésus, elle n'est qu'une « pratique » cultuelle sans impact sur la vie réelle. Or c'est le service de la vie qui compte.

Je n'oublie pas davantage que le mot eucharistie veut dire « action de grâce ». C'est beaucoup plus vaste que la seule messe. Pendant ce temps d'incertitude, je suis en admiration

devant le dévouement extraordinaire de soignants, devant l'engagement de tant de médecins, d'infirmières...pour prendre soin des malades. Admiratif devant les personnes qui vont vers les gens en difficulté, se préoccupant de leurs besoins, leur apportant le nécessaire. Admiratif devant celles et ceux qui, malgré les risques, assurent au mieux leur service social. Admiratif devant tant de gestes de solidarité... La liste serait longue ! Alors oui, il y a de quoi rendre grâce, faire eucharistie, pour tous ces gestes que tant de personnes accomplissent en donnant le meilleur d'elles-mêmes.

... Et je crois que cela est aussi l'œuvre de l'Esprit saint, ce grand souffle d'amour de Dieu dans le cœur des humains, croyants ou pas. Car : « l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Ro 5, 5). A moi, à nous, chrétiens, de saisir cela dans notre prière et d'en faire eucharistie. Nous sommes le peuple de l'action de grâce.

Ces personnes-là, se souciant du corps de la sœur, du frère en humanité, ont fait « cela en mémoire d'elle ». L'important n'est pas qu'elles l'aient su ou non. L'important n'est pas de savoir, mais d'agir, de faire. N'est-ce pas ce que nous dit l'Évangile en Mt 25, 31-46, dans cette scène grandiose du jugement dernier ? Le Fils de l'homme ne nous demande pas si nous avons eu notre messe, mais si nous avons servi notre sœur, notre frère, affamés, assoiffés, nus, prisonniers... car ce que « vous avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Et qu'importe, dit Jésus, que vous m'ayez reconnu ou pas... ce qui compte, c'est que moi, je vous reconnaisse comme celles et ceux qui ont été des relais efficaces de mon amour.

Nous n'avons pas eu la messe pendant quelques semaines, quelques mois peut-être. Nous étions sur pied d'égalité avec toutes celles, tous ceux qui étaient privés de quelque chose d'important à leurs yeux. Mais n'était-ce pas l'occasion de nous rappeler que, dans la messe, il y a la table du pain et

du vin, mais il y a aussi la table de la Parole. Et la Parole de Dieu restait à notre disposition. Nous pouvions la lire, la méditer, et même la partager, les moyens modernes offrent tant de possibilités.

Nous pouvions aussi vivre ce « manque de messe » occasionnel en profonde solidarité avec les nombreux chrétiens catholiques qui sont, eux, privés de la messe des mois, voire des années entières, pour des raisons purement juridiques. La même institution qui leur dit que l'Eucharistie est au cœur de la vie des croyants, leur dit en même temps : vous, vous ne pouvez pas l'avoir faute de prêtres... alors que tous les baptisés sont prêtres, prophètes et rois. Mais il faudrait pour cela que cette institution accepte de se réformer, de se convertir, d'évoluer, au lieu de se replier sur des traditions purement humaines qu'elle s'est données en d'autres temps. Que faisons-nous pour travailler à cette indispensable évolution, ne serait-ce qu'en la portant dans notre prière si nous ne pouvons pas davantage ?

Et rappelons-nous que vivre la grâce eucharistique, ce don de soi pour vivre en communion fraternelle, est la manière la plus vraie de « faire mémoire du Christ ». Et que servir les autres, surtout les plus petits, être attentifs à leurs besoins et à leurs attentes, est la manière la plus authentique de « faire mémoire d'elle ».

Nous finirons bien par sortir de ce moment critique. Aura-t-il contribué à me faire grandir dans une vie spirituelle plus intense, dans une prière personnelle plus fidèle, et surtout dans le don du meilleur de moi-même dans les contacts plus rares que je pouvais avoir avec les autres ?

Oui, ce pouvait être un temps de réflexion profonde et de conversion :

– pour la société, appelée à plus de sagesse. Nous savons bien que si nous retombons dans les erreurs du passé, si nous continuons à sacrifier les humains au profit, nous connaissons

d'autres crises, et plus graves peut-être,  
– pour l'Eglise, privée pour un temps de ses repères habituels, et appelée par là-même à se demander si d'autres manières d'être ne seraient pas à explorer, avec audace.

Pour ma part, je n'accepte plus d'entendre des propos tels que celui-ci (si commun !) : les femmes ne peuvent pas accéder à un ministère ordonné, parce que Jésus n'a choisi que des hommes. Y a-t-il un seul Apôtre dont Jésus nous a demandé de faire mémoire ? Mais il a bien demandé de « faire mémoire de moi (lui) » et de « faire mémoire d'elle ». « Ne séparons pas les mémoires ».

## Notes

(1) Fratelli tutti. Tous frères. Lettre encyclique, n° 249

(2) Gabriel Ringlet, Un peu de mort sur le visage, DDB, Paris, 1997, pp. 60-62.

(3). Mt 26, 13. Le texte grec dit : *lalèthèsetai kai o epoièsen autè eis mnèmosunon autès*. Textuellement : « il sera parlé aussi de ce que fit celle-ci en mémoire d'elle ». Marc est semblable.

(4) .Lc 22, 19. Le grec dit : *toûto poieite eis tèn emèn anamnèsin*. Textuellement : « cela faites en la mienne mémoire ».

(5) Christian Duquoc, Dieu différent. Cerf, Paris 1977 p.109.

(6) Jean Chrysostome, Sur Mt, hom. 50, 3-4. P.G. 58, 508-509, traduction : Fr. Leduc.

Gui Lauraire